

VAUCLUSE

AVIGNON

Assassinat et rite inca : trente ans de réclusion

Jérémy Richaud, 35 ans, a été condamné à trente ans de réclusion, dont vingt ans de sûreté, le 10 décembre. Il est reconnu coupable de l'assassinat de son ex-compagne Eléa Goarnigou, 24 ans. La jeune femme a été retrouvée enterrée sur l'île de La Barthelasse, le 7 janvier 2020, à Avignon.

Trente ans de réclusion avec deux tiers de sûreté et cinq ans de suivi socio-judiciaire. Jérémy Richaud, 35 ans, est fixé sur son avenir. Ce sera la prison. Ce 10 décembre, c'est stoïque qu'il encaisse le verdict de la cour d'assises du Vaucluse qui le reconnaît coupable de l'assassinat de son ex-compagne Eléa Goarnigou, 24 ans. Probablement tuée le 30 juillet 2019 si l'on se réfère à l'inscription faite sur un arbre à proximité du lieu où il l'a enterrée nue, selon un rite inca. La tombe se trouvait dans un bois situé non loin d'un terrain agricole qu'il louait, sur l'île de La Barthelasse, à Avignon.

Drogué, il prétend qu'il l'a prise pour un lézard...

Autorisé à parler en début de journée, Jérémy Richaud fait un pas vers la vérité. Après avoir toujours nié, il admet qu'il a une part de responsabilité dans la mort de la jeune femme. Il parle d'un accident après l'absorption d'une plante hallucinogène, la Datura, sur son terrain à La Barthelasse. Et de dire qu'il a pu confondre l'amour de sa vie avec un lézard... « Il est possible que je l'ai poussée fort et qu'elle soit tombée. Après, j'avais planté mon couteau dans la terre. Elle est peut-être tombée dessus », tâtonne Jérémy Richaud, en essayant de justifier le coup de lame constaté par l'expert sur un os de la victime.

Repris de volée par M^e Lionel Fouquet, conseil des parties civiles, puis par l'avocat général Stanislas Vallat, il reste dans la vague. « C'est loin d'être suffisant », observe le représentant du ministère public. « Je n'exclus aucune hypothèse, dit l'accusé. Je n'ai pas voulu la mort d'Eléa. »



Stanislas Vallat, avocat général, et M^e Lionel Fouquet, conseil des parties civiles, sont convaincus de la culpabilité de l'accusé et de la préméditation du crime. Photo Le DL/R.D.

Et M^e Lionel Fouquet de poser : « Doit-on vous croire ? » La réponse surprend : « C'est à M. le président d'en décider. »

Un coup de poker. C'est la lecture que fait M^e Lionel Fouquet de ces déclarations lors de sa plaidoirie. Il parle pour Eléa Goarnigou. « Lélé » était une jeu-

ne femme qui, comme son compagnon, n'a pas eu une enfance facile. Orpheline. « C'est un dossier d'une tristesse infinie. Eléa s'en va sans laisser de trace », déplore le pénaliste. Convaincu que la jeune femme a été tuée le soir du 30 juillet, dans l'appartement qu'elle a partagé avec Jéré-

my Richaud, au bout d'une énième dispute.

L'avocat général est sur la même ligne. Pour eux, la préméditation s'inscrit dans la chronologie des faits. Car la veille, Eléa dit à ses amis qu'elle vient de passer deux jours bizarres... Victime d'hallucinations. « Il a d'abord

essayé de l'empoisonner, assure le conseil des parties civiles. M. Richaud a tout calculé. Il l'a enterrée près de son terrain parce qu'il voulait la garder pour lui. C'était son objet. »

« Je vous demande de faire de l'humain dans l'inhumain »

Immobilisé, Jérémy Richaud laisse entrevoir un semblant d'émotion quand le président Roger Arata diffuse la photo d'Eléa Goarnigou. Ses yeux s'embrument. « Il n'est pas né psychopathe », insiste M^e Mikkaël D'Alimonte. Seul contre tous.

Le pénaliste creuse dans l'enfance de son client. Il rappelle que celui-ci fait l'objet d'un suivi psychiatrique « depuis ses trois ans ! ». Et de demander à la cour de faire « de l'humain dans l'inhumain ». Il enfonce ici la porte ouverte par Stanislas Vallat, lors de son réquisitoire, lorsqu'il a d'abord sollicité la perpétuité avant de proposer trente années de réclusion, « si vous considérez qu'il est encore humain ». R.D.

La mère : « La seule chose qui l'intéresse, c'est de voler, violer ou tuer »

C'est un témoignage qui a pu peser lourd. Celui d'une mère reniant son fils à la barre de la cour d'assises du Vaucluse. Le garçon s'appelle Jérémy Richaud, 34 ans. Jugé pour assassinat ces 9 et 10 décembre. « Vous êtes la mère ? », pose le président Roger Arata. « Malheureusement, je suis la mère de Jérémy... », répond Marie-Christine.

Le ton est donné ce jeudi 9 décembre. En quelques mots, elle revient sur l'enfance de son fils. « Il a été difficile à éduquer malgré les écoles spécialisées. C'était un hyperactif. Sans foi ni loi. »

« Pour moi, c'est un malade mental »

Elle commence à enfoncer le clou à coups de masse. « Pour moi, c'est un malade mental. C'est un fou et un manipulateur. Plus il avance dans l'âge et plus c'est gravissime », poursuit la maman. Elle évoque sa vingtaine de condamnations, dont une pour viol en réunion. Elle ne l'appelle plus « mon fils », mais l'identifie comme « le type » ou « l'autre ». Et de souligner : « Il m'a dit qu'il n'y était pour rien dans la mort d'Eléa mais j'ai vu dans ses yeux qu'il mentait. Ce n'est plus mon fils. Je le renie. S'en prendre à une petite femme et lui faire le pire du pire... » Sa gorge se serre. Elle est au bord des larmes. Puis se reprend : « Dieu sait qu'il a été entouré d'amour mais il est incapable d'aimer. C'est comme s'il vivait dans une bulle. La seule chose qui l'intéresse, c'est de voler, violer ou tuer. »



M^e Mikkaël D'Alimonte, en charge de porter la parole de l'accusé, est le dernier soutien de Jérémy Richaud, lâché par ses proches. Photo Le DL/R.D.

« Que dire sur Jérémy ? Rien de positif »

M^e Mikkaël D'Alimonte, en charge de porter la parole de la défense, est le dernier soutien de l'accusé. Il n'a pas épargné la mère, qui lui répond : « Je pense que je n'ai pas été parfaite mais j'ai fait du mieux que j'ai pu. C'est vrai que ça m'est arrivé de prendre un bout de bois... Ça n'a rien changé. » Sa fille, et sœur de Jérémy Richaud, n'a pas suivi le même chemin que son frère. Insérée socialement et professionnellement après des études brillantes. Emmanuelle dresse un tableau aussi noir que sa mère : « Que dire sur Jérémy ? Rien de positif. » R.D.

CARPENTRAS/MONTEUX

Une série de braquages et un homme écroué

Après l'arrestation d'un homme pour deux braquages et une tentative de braquage commis à Carpentras et à Montoux, une information judiciaire est ouverte au Pôle criminel d'Avignon. L'individu a été écroué.

Le Carpentrasien de 26 ans mis en cause dans deux attaques de commerces et une tentative de braquage a été écroué après avoir été mis en examen, le 9 décembre, par un juge d'instruction du Pôle criminel du tri-

bunal de grande instance d'Avignon.

L'enquête va se poursuivre et reste entre les mains des enquêteurs du commissariat de Carpentras. Ils cherchent notamment à déterminer si l'individu n'est pas impliqué dans une autre affaire similaire.

« Nous sommes face à quelqu'un qui conteste »

Ces derniers ont déjà pas mal avancé. Ils sont saisis d'une tentative de braquage d'un buraliste boulevard Clemenceau et d'un vol à main armée à La Mie

Câline, commis le 24 novembre à Carpentras. Ce jour-là, le mal-faiteur est armé d'un fusil à lunette. Rien à voir avec les deux couteaux de cuisine qui sont sortis pour dérober près de 1 000 euros dans un bureau de tabac du boulevard Pasteur le 5 décembre. « Nous sommes face à quelqu'un qui conteste en dépit des charges très lourdes qui pèsent à son encontre », indique Pierre Gagnoud, procureur de la République à Carpentras.

Le suspect n'est pas ce que l'on appelle un délinquant d'habitu-

de. Les seuls faits connus le concernant datent de 2012 et 2013. Il s'agit de vols aggravés.

« Cette série a causé un trouble à l'ordre public important »

Les policiers sont remontés jusqu'à lui en effectuant des recoupements entre les témoignages et les enregistrements des caméras de vidéosurveillance des commerces et des agglomérations. Ils identifient alors un véhicule qui semble faire des repérages devant le bureau de tabac de Montoux. Ils creusent

cette piste et identifient le Carpentrasien.

Celui-ci a été arrêté le 7 décembre, à 16 h 20, par des policiers en planque, près de ce véhicule, porte de Montoux, à Carpentras. Et le chef du parquet de souligner : « Les braquages sont moins nombreux qu'auparavant mais cette série a causé un trouble à l'ordre public important. Je tiens à féliciter les policiers du commissariat pour le travail accompli dans une affaire rondement menée. Ils ont mis fin à une série. » R.D.



Les policiers du commissariat d'Orange ont saisi du liquide et des doses de cocaïne, de résine et d'herbe de cannabis. Photo Police nationale

ORANGE

Stupéfiants et argent saisis : deux suspects incarcérés

À l'initiative du Groupe de sécurité de proximité (GSP), le commissariat d'Orange a mené, mardi 7 et mercredi 8 décembre, deux opérations anti-drogue dans le quartier de Fourchesvieilles.

Deux dealers âgés de 19 et 20 ans ont été interpellés. À chaque fois, les jeunes hommes ont tenté de prendre la fuite et de se débarrasser d'un sac à dos contenant de nombreuses do-

ses de cocaïne, de résine et d'herbe de cannabis. L'un l'a même envoyé sur un toit. Ce qui n'a pas empêché les policiers de le récupérer.

Près de 200 doses de produits stupéfiants et plus de 2 000 euros ont été saisis sur les deux jeunes, ainsi que dans leur sac. Le premier, déféré le mercredi 8 décembre en comparution immédiate, a demandé, par l'intermédiaire de son avocat, un ren-

voi de l'audience. Mais au vu de ses antécédents judiciaires, il a été placé sous mandat de dépôt.

Fourchesvieilles, une priorité pour la police

Le second a bien tenté de mentir sur son identité. Mais cela n'a pas trompé la vigilance de l'enquêteur. Le suspect étant sous le coup d'une condamnation à huit mois de prison ferme pour trafic de stupéfiants en ré-

cidive dans le département de la Loire. Il a été incarcéré, dans l'attente de son procès pour les faits d'Orange.

L'année n'est pas terminée que les saisies de stupéfiants et d'objets criminels, réalisées au cours de 2021 sur Orange, ont d'ores et déjà atteint des niveaux records. Notamment sur le quartier de Fourchesvieilles, qui demeure une priorité du commissariat.

CARPENTRAS

Une bijouterie visée : « Il a sorti un fusil à pompe »



Le braqueur a frappé sur la vitrine avec son arme. Photo Le DL/R.D.

« Il est arrivé sur un gros scooter de type Tmax et il a sorti une pompe (fusil à pompe) », raconte un témoin de la tentative de braquage commise à Carpentras, le 10 décembre, vers 18 heures. La boutique ciblée : la bijouterie Barrouyer, rue de l'Évêché. En plein centre-ville.

« Il a mis trois coups de crosse contre la vitrine »

Selon notre témoin, l'individu casqué est entré dans le commerce mais il n'y est resté que quelques secondes. « C'était vraiment comme un éclair. D'un coup, je l'ai vu sortir et il a mis trois coups de crosse contre la vitrine », ajoute ce jeune homme. Elle est endommagée. Mais le butin serait bien maigre. Peut-être nul, d'où le coup de colère de l'individu. R.D.

La police nationale et la police municipale sont intervenues peu de temps après l'alerte donnée. Un dispositif a été mis en place mais à l'heure où nous écrivions ces lignes, le mystérieux braqueur était introuvable. L'enquête est lancée.

Cette affaire fait écho à deux autres faits similaires commis il y a près de 15 jours à Carpentras, dans un bureau de tabac de l'avenue Clemenceau et à La Mie Câline, rue de la République. Pour ces derniers, les policiers ont arrêté un habitant de Carpentras âgé de 26 ans, qui a été mis en examen et écroué le 9 décembre. Il lui est aussi reproché l'attaque d'un bureau de tabac à Montoux et peut-être encore au moins un autre fait du même type. R.D.

AVIGNON

Deux soignants blessés car il refuse de quitter le CHS de Montfavet

Ce vendredi 10 décembre, un homme d'une vingtaine d'années a été présenté à un magistrat du parquet d'Avignon à la suite de violences commises sur deux soignants du centre hospitalier spécialisé (CHS) de Montfavet. C'était deux jours plus tôt. Le patient a refusé de quitter les lieux et la situation a dégénéré. L'individu a expliqué qu'il ne voulait pas perdre « le gîte et le couvert », indique un proche de l'enquête.

CAVAILLON

Armés, ils se battent pour une fille

Il est 19 heures, le 9 décembre. Un policier municipal remarque un groupe de personnes amassé près de la résidence Les Romarins, à Cavillon, alors qu'il va prendre son service. Il se rapproche et découvre qu'une bagarre entre deux garçons de 18 ans vient de se produire. Un jeune a une plaie à la tête et un autre part en courant, une arme de poing dans la main. Le policier appelle des renforts et se lance à la poursuite de l'individu qu'il rattrape. Il a un pistolet à air comprimé, une bombe lacrymogène et un pistolet à impulsion électrique sur lui. La victime est aussi armée. Elle donne un poing américain. Les deux protagonistes s'en sortent avec trois jours d'ITT chacun. S'il est difficile de savoir qui a commencé, il ressort de l'enquête qu'ils se battaient pour une jeune femme. Ils seront jugés en correctionnelle au tribunal judiciaire d'Avignon.

AVIGNON

On lui prête une voiture, il part avec pendant deux ans

C'est l'histoire d'un prêt à court terme qui n'en finit plus... Il y a deux ans, un Avignonnais d'une cinquantaine d'années se fait prêter une voiture. Le problème, c'est qu'il ne l'a jamais rendue. Et il a fallu un contrôle de police pour que le vol soit constaté, à Avignon, le jeudi 9 décembre, vers 17 heures. L'individu a été remis en liberté jusqu'à son jugement en juin prochain.

Nous achetons vos
TRUFFES

Depuis 1930, PLANTIN est le spécialiste de la truffe en France. Notre expérience nous a permis d'acquérir un savoir-faire unique, grâce auquel nous construisons aujourd'hui des relations solides et durables avec nos partenaires trufficulteurs.

Nous nous déplaçons chez vous pour acheter vos truffes en terre ou brossées à sec - sur RDV au 06 47 93 29 63 -

Nous vous accueillons aussi dans nos ateliers (sans RDV, du mardi matin 8h au vendredi 12h) - Ancienne route de Nyons à Puyméras - Tél. 04 90 46 41 44



PLANTIN
L'ART DE LA TRUFFE
DEPUIS 1930